



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Montcet

LE MOT DU MAIRE

Montceliennes , Montceliens,
Nous voici en 2017.

Notre projet de vente de 4 parcelles aménagées pour l'accession à la propriété Allée des Chênes, que le Conseil Municipal a dénommé « Le Clos des Feuilles d'Or », va se concrétiser à partir de ce 1^{er} trimestre, souhaitons que ces parcelles trouvent bientôt un acquéreur.

Notre projet de locatifs derrière l'église sera confié à Dynacité, le Conseil Municipal ayant donné son accord sur le principe de financement et de réalisation, nous souhaitons que celui-ci se réalise le plus rapidement possible.

La fusion de 7 intercommunalités autour du bassin de vie de Bourg est effective depuis ce 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRe. A l'heure où nous clôturons ce numéro, le nouvel exécutif n'a pas encore été désigné par les 118 conseillers communautaires.

2017 est arrivé, que bonheur, santé et prospérité accompagnent chacune et chacun d'entre vous tout au long de cette nouvelle année. Je fais le vœu que Montcet reste un village où il fait bon vivre.

Le Maire
Yves Bouilloux

LE CLOS DES FEUILLES D'OR

A VENDRE
4
TERRAINS

centre village
50m école



De 520 à 600 m2

S'adresser à la Mairie : 04 74 24 22 53

UN GRAND MERCI A BERNARD BEROT !



Notre correspondant de presse local, pour ses nombreux articles qui relatent la vie de notre village.



LA LIMITATION DE VITESSE AU VILLAGE

Malgré le sujet depuis longtemps pris en compte par les élus, les doléances verbales ou écrites ont été entendues.

Plus que conscient de ce problème récurrent, qu'est la vitesse dans notre village, les élus ont contacté les services du Département, routes départementales obligent, afin de diagnostiquer ce problème et élaborer des solutions qui devront satisfaire tous les acteurs, la population et les riverains, si travaux ou aménagements devaient être entrepris.

Au mois de novembre, un comptage de véhicules et de vitesse a été effectué afin d'adapter les aménagements les plus appropriés. Pour l'heure, les entrées de village seront en priorité traitées. Le cœur, quand à lui, sera organisé en cohérence avec les aménagements futurs des bâtiments communaux.

Pour info, malgré l'existence de routes départementales au sein du village, ces investissements restent à la charge de la commune. Une belle note répartie sur l'ensemble de la population ! (beau sujet de méditation pour la poignée d'individus traversant notre village en bafouant sérieusement le code de la route) .



En ce début d'année 2017, des aménagements conseillés par le bureau d'ingénierie du département seront mis en place, espérant que ce 1^{er} jet satisfera la population et qu'enfin le respect du code de la route sera appliqué pour une sécurité maximum.



SUPPRESSION DES CONCOURS COMMUNAUX DE FLEURISSEMENT ET ILLUMINATION

Depuis les années 80, le fleurissement chez les particuliers faisait partie de l'identité de Montcet. Durant de nombreuses années, la lutte dans les catégories de fermes et maisons fleuries était sans merci et donnait un fleurissement richissime au sein de notre commune.

Aujourd'hui, il n'en est plus rien, pour des raisons louables certes (budget, arrosage etc...) ; de plus la commission retrouve chaque année les mêmes personnes dans le classement et la remise des prix est boudée, même par les prix les plus honorifiques, à quoi bon ???

Le même phénomène, avec les illuminations a conduit la commission à supprimer ces 2 concours communaux.

Ces suppressions, n'enlèvent en rien pour chaque citoyen, le bonheur de fleurir ou/et d'illuminer leur univers, toujours pour le plus grand plaisir des yeux et des promeneurs.

Merci de votre compréhension.



PLAN COMMUNAL DE DESHERBAGE

La loi Labbé du 23/01/2014 interdit l'utilisation de produits chimiques par les communes en 2020, et par les particuliers dès 2022, ceci à cause des risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement.

Cette loi a été complétée le 22/07/2015. Elle prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans les espaces publics à compter du 01/01/2017: l'application de produits phytosanitaires restera autorisée dans les cimetières, terrains de sport, zones avec présence d'invasives, ou pour raisons de sécurité routière jusqu'en 2020.

Le syndicat mixte Veyle Vivante s'est impliqué dans cette démarche et a proposé les services de ses techniciens afin d'aider ses communes adhérentes à établir un plan de désherbage communal, Montcet a accepté cette collaboration.

Ce plan répertorie l'ensemble des sites à entretenir en évaluant les risques potentiels de transfert des produits chimiques vers le milieu naturel par les eaux de ruissellement en prenant en compte des critères comme la perméabilité des sols, la proximité des fossés, des points d'eau, les pentes de terrain, etc...

Tout cela aidera à définir la méthode d'intervention la plus adaptée (mécanique, thermique, manuelle). Il peut aussi s'agir de pratiques préventives comme la remise en herbe, le paillage, ou l'implantation de plantes couvre-sol.

Ce plan de désherbage communal permettra l'obtention de subventions pour l'acquisition de nouveau matériel de désherbage alternatif.



LUTTONS ENSEMBLE CONTRE L'AMBROISIE



Plantule



Croissance



Floraison

Pour en savoir plus :

- www.stopambrosie.com
- www.ambrosie.info
- www.ars.rhonealpes.sante.fr



Comment fonctionne notre éclairage public?

Suite à la décision du conseil municipal, depuis début octobre, notre éclairage public est éteint de 23h00 à 5h00. Cinq horloges astronomiques équipent notre réseau d'éclairage et sont réglées pour couper et remettre le courant des candélabres.

Ces horloges astronomiques sont équipées d'une antenne intérieure pour une remise à l'heure journalière automatique, afin de pallier à la dérive minime du quartz de l'appareil, le boîtier commande directement le contacteur général de l'éclairage public et assure une parfaite synchronisation des différents postes de la commune. Le boîtier calcule tous les jours le coucher et le lever du soleil en fonction des coordonnées GPS rentrées lors de la première mise en fonctionnement. Les coordonnées GPS rentrées dans nos horloges sont les coordonnées de Lyon d'où un décalage de quelques minutes qui peut être perceptible le soir et le matin.

POUR INFO :



Au cours du 1^{er} semestre 2017, avec la réfection du pont « Bras du Vieux Jonc », la route de Buellas sera interdite à la circulation pour une durée de 2 à 3 mois.

La signalisation de déviation sera mise en place par le conseil départemental Maître d'ouvrage de ce chantier, en temps utile.

Le carnet 2016



MARIAGE de Sandrine Bourdon et Yann Champelay 23 Juillet

NAISSANCES, Bienvenue à :

- Nina Tarpin 08 Fév
- Emma Mousseron 11 Fév
- Zian Abouyaala 20 Mars
- Léonie Rigolet 24 Mai
- Lyna Adjlout 19 Juin
- Maélys Dannancier 30 Juin
- Laly Duthy 06 Juil
- Sacha Mouton 03 Oct
- Emma Clément 14 Oct



DECES, Sincères regrets pour :

- Georges François 02 Fév
- Daniel Bozonnet 07 Mars
- René Biajoux 22 Août
- Roger Blanc 27 Nov



CCAS : comité communal d'actions sociales.

Présidé par M Le Maire et constitué de conseillers municipaux, membres d'associations ou individuels proches des milieux sociaux ou médicaux, le CCAS a une mission relativement restreinte avec un budget de 2500€.

Ses actions, depuis plusieurs années, sont les suivantes :

- Repas aux personnes de + de 75 ans.
- Colis aux personnes non présentes au repas.
- Chèque cadeau pour les naissances, valeur 40 €
- Participation de 4 € par jour, limité à 10 jours, aux enfants fréquentant les centres de loisirs de Polliat et St Denis-les-Bourg.

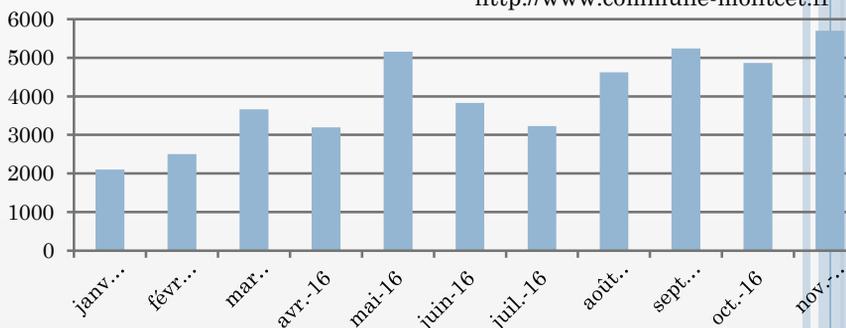


Afin de contribuer à ces financements, un petit déjeuner, ouvert à tous, est organisé chaque année en octobre,



Visites par mois sur le site Internet

<http://www.commune-montcet.fr>



Votre facture d'eau que payez-vous!

Tout d'abord votre consommation d'eau à la société Aqualter anciennement Alteau correspondant à la période de relevé inscrit en haut de votre facture avec une part fixe à chaque facture.

Une contribution au Syndicat des eaux Veyle-Vieux-Jonc au prorata de votre consommation ainsi qu'une part fixe à chaque facture. Vous contribuez ainsi à la réfection et à l'entretien du réseau d'eau potable, des châteaux d'eau et au fonctionnement du Syndicat.

Vous versez également une redevance à l'Agence de l'eau en fonction de votre consommation :

➤ Vous avez un assainissement collectif : vous payez une redevance au prorata de votre consommation ainsi qu'une part fixe à chaque facture, ces sommes reviennent dans le budget assainissement de la commune, elles servent à l'entretien de la station d'épuration, du poste de relevage ainsi que du réseau d'assainissement de la commune. Vous versez également une redevance à l'agence de l'eau décomposée pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux (sous forme de subventions accordées aux communes lors de la réfection du réseau principal d'assainissement).

➤ Vous avez un assainissement autonome : concernant votre consommation d'eau, vous réglez la même chose que ci-dessus.

Concernant l'assainissement, vous réglez une part fixe à BBA responsable du suivi du fonctionnement de votre assainissement individuel.

	Base	Prix unitaire	Tr (*)	Montant hors TVA exploitation	Montant hors TVA collectivité	Montant hors Taxes	%	TVA montant	TOTAL EUR T.T.C.
EAU						126,96			133,95
PART FIXE AQUALTER (abonnement semestriel) du 01/10/16 au 31/03/17	1,00	17,74000		17,74			5,50	0,98	18,72
PART FIXE COLLECTIVITE (abonnement semestriel) du 01/10/16 au 31/03/17	1,00	17,88700			17,88		5,50	0,97	18,86
PART AUMS AQUALTER du 18/02/16 au 31/03/16	17,00	0,29740	1	5,06			5,50	0,28	5,34
PART AUMS AQUALTER du 01/04/16 au 27/09/16	70,00	0,29980	1	20,99			5,50	1,14	21,83
PART AUMS COLLECTIVITE du 18/02/16 au 27/09/16	87,00	0,69300	1	60,20			5,50	3,32	63,51
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCE PRELEVEMENT du 18/02/16 au 27/09/16	87,00	0,08315	1	7,24		5,49	5,50	0,30	5,79
ASSAINISSEMENT						136,80			136,80
PART FIXE COLLECTIVITE (abonnement semestriel) du 01/10/16 au 31/03/17	1,00	15,00000		15,00			0,00	0,00	15,00
PART AUMS COLLECTIVITE du 18/02/16 au 27/09/16	87,00	1,40000	1	121,80			0,00	0,00	121,80
ORGANISMES PUBLICS/ASSIMILES						38,16			41,83
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (Agence de l'Eau) du 18/02/16 au 27/09/16	87,00	0,28000	1	24,24		20,23	5,50	1,39	25,62
MODERNISATION DES RESEAUX (Agence de l'Eau) du 18/02/16 au 27/09/16	87,00	0,16000	1	13,92		13,62	10,00	1,39	15,31

La part Consommation d'eau potable

La part Assainissement

Les autres organismes



Sept : l'équipe enseignante et le vidéo-projecteur



Oct : à la cantine scolaire



Sept : les peintres du Club de l'Irance offre un tableau à la commune



Juil : le fleurissement du lavoir



Sept : le Forum des Associations

Date	Association	Manifestation
Dim 8 janv	Conseil Municipal	Présentation des vœux
Dim 15 janv	Amicale de Pompiers	Brûlage des Sapins
Mar 17 janv	Club de l'Irance	AG et repas du Club
Sam 28 janv	Les Conscrits	Banquet des Classes
Dim 29 janv	Les Conscrits	Matefaims des Classes
Dim 5 fév	Donneurs de Sang	Quine-Loto à Polliat
Dim 26 fév	Amicale de Pompiers	Assemblée Générale
Ven 10 mars	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
Sam 18 mars	Donneurs de Sang	Assemblée Générale
Dim 19 mars	Conseil Municipal	"Cessez le feu" en Algérie
Sam 25 mars	Comité des Fêtes	Randonnée Nocturne
Sam 8 avril	Fleurissement	Matinée Village Propre
Dim 9 avril	Le Sou des Ecoles	Vente de tartiflette à emporter
Ven 21 avril	Comité des Fêtes	Concert de Tziganyisky, à Attignat
Lun 1 mai	Donneurs de Sang	Safari-Truite aux dragues
Dim 7 mai	Restaurant Scolaire	Vente de plantes d'été
Lun 8 mai	Conseil Municipal	Commémoration de Victoire 1945
Dim 14 mai	Conseil Municipal	Concert du Conservatoire à l'Eglise
Lun 22 mai	Le Sou des Ecoles	Tombola de la fête des Mamans
Dim 11 juin	Comité des Fêtes	Fête de la Tarte
Ven 17 juin	Le Sou des Ecoles	Fête de l'école de Montcet
Sam 1 juil	La Préservatrice	Concours de Pétanque et repas



11 Nov : Présence des Pompiers lors de la cérémonie